

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 572**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Métiers de l'enseigne et de la signalétique

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|---|
| MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5 | MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Recteur de l'académie |

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255 Electricite, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce CAP fabrique tous types d'enseigne. Il en assure la pose. Il effectue l'entretien courant et les réparations simples.

L'enseignant fabrique des enseignes en verre, en plastique (PMMA-PVC) et matériaux composites, en métal.

Il réalise aussi des enseignes en bandeau et caisson.

Il maîtrise les techniques de découpage, d'usinage, de conformation à froid et à chaud, d'assemblage et de collage des matériaux.

En verrerie, il réalise le soufflage et le pompage des tubes de verre. Pour la finition de l'ouvrage, il applique la peinture et si nécessaire intègre les équipements électriques.

Le travail en atelier terminé, il se rend sur le site pour la pose, commence par la préparation du chantier, puis trace un plan de pose à l'emplacement défini. Ensuite, il scelle l'armature et assemble dans l'ordre requis les éléments de l'enseigne.

Il achève l'installation par le raccordement électrique, en vérifie la conformité et procède aux essais de contrôle.

Ses activités supposent qu'il sache organiser les postes de travail, définir et respecter l'ordre des opérations.

L'autonomie dont il dispose implique une bonne connaissance et une application stricte des consignes de sécurité, notamment lors des opérations de pompages et lors des interventions sur l'installation.

Il est capable de recueillir et d'analyser les informations nécessaires à son travail.

Il sait exécuter des croquis, tracer différents types de lettres ainsi qu'effectuer le tracé d'un tube à cathode froide.

Les emplois se trouvent dans les PME qui constituent le tissu industriel du secteur.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises de fabrication et de pose d'enseignes lumineuses

poseur d'enseignes, fabricant d'enseignes lumineuses

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1602 : Électricité bâtiment

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'une situation professionnelle
- Réalisation d'un ouvrage
- Pose, installation et maintenance d'un ouvrage
- Français et histoire-géographie - Enseignement moral et civique
- Mathématiques et sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive
- langue vivante étrangère facultative

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|---|
| <p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 572 - UP1 Analyse d'une situation professionnelle</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'analyse d'une situation professionnelle de son métier et proposer l'organisation de son intervention - Analyser un dossier technique (plan, catalogue, pièces écrites...) - Décoder des documents techniques - Extraire les informations nécessaires au travail à effectuer - Préparer un travail en utilisant ses connaissances technologiques en faisant apparaître les conditions de sécurité - Réaliser une lettre ou un motif suivant les conventions de dessin - Réaliser des plans de montage et de pose d'une enseigne - Réaliser sommairement une maquette d'enseigne (exécution de croquis, étude ou complément d'un projet d'implantation) |
| <p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 572 - UP2 Réalisation d'un ouvrage</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Fabriquer un ouvrage simple et courant de la profession - Reconnaître les matériels et les outillages à l'atelier - Rendre compte d'anomalies éventuelles à l'atelier - Communiquer à l'interne et à l'externe à l'atelier - Préparer les postes de travail à l'atelier - Mettre en oeuvre les matériaux - Souffler - Mettre les tubes en formation - Assembler les éléments - Câbler les composants |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|---|
| <p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 572 - UP3 Pose, installation et maintenance d'un ouvrage</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les matériels et les outillages sur le site de pose ou d'intervention - Rendre compte d'anomalies éventuelles sur le site de pose ou d'intervention - Communiquer à l'interne et à l'externe sur le site de pose ou d'intervention - Préparer les postes de travail sur le site de pose ou d'intervention - Préparer le site - Implanter un plan de pose - Exécuter les scellements - Installer l'ensemble - Raccorder l'installation - Contrôler le produit - Participer à la gestion de la qualité - Vérifier la conformité de l'installation - Réaliser l'entretien courant et les dépannages simples |
| <p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 572 - UG1 Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique</p> | <p>Français :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle <p>Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---|---|
| Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 572 - UG2 Mathématiques - Sciences physique et chimiques | <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit |
| Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 572 - UG3 Education physique et sportive | Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité |
| Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 572 - UF Langue vivante étrangère | Compétences de niveau A2 du CECRL <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère |

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | QUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. |
| En contrat d'apprentissage | X | idem |
| Après un parcours de formation continue | X | idem |
| En contrat de professionnalisation | X | idem |
| Par candidature individuelle | X | idem |
| Par expérience dispositif VAE | X | idem |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

Base légale**Référence du décret général :**

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14/06/2000

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**